



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réglementation de l'usage des bâtons de marche à pointe métallique

Question écrite n° 39949

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la dégradation préoccupante des sols induite par l'usage de bâtons de marche à pointe métallique utilisés dans le cadre de la pratique de la marche nordique. En effet, plusieurs directions de sites protégés et parcs naturels ainsi que des associations et élus locaux en France rapportent cette problématique peu visible mais qui impacte véritablement le patrimoine naturel. Le bout métallique des équipements de marche nordique sont très abrasifs et traversent donc la couche superficielle des sentiers pour aller s'attaquer aux sédiments présents plus en profondeur. En France, certains sites interdisent déjà l'utilisation des bâtons. Le parc national du Mercantour stipule dans son règlement qu'« il est interdit d'utiliser des cannes ou bâtons de marche ferrés. Des embouts en caoutchouc peuvent utilement être fixés sur les pointes métalliques de ces équipements, pour éviter qu'ils n'abîment le sol ou les rochers. » Par ailleurs, dans le Finistère, le maire de Crozon, Patrick Berthelot, a sollicité le préfet pour réglementer l'utilisation des bâtons de marche sur sa commune et, plus généralement, dans tout le département. En effet, il constate une forte érosion : « Avec les bâtons de marche, on assiste à une érosion grandissante des sédiments et des limons, qui disparaissent, jusqu'à la roche. De ce fait, les randonneurs marchent à côté et élargissent les sentiers, ce qui devient dommageable pour les végétaux comme les isoetes épineux, les landes, les dunes et les pelouses aérohalines ». La sensibilisation à cette question est une première étape. L'utilisation d'équipement plus respectueux des sols, notamment l'usage d'embouts souples au bout des bâtons apparaît comme une option simple et réduirait drastiquement la dégradation des sols. Ainsi, elle l'interroge sur la possibilité d'engager une concertation nationale des acteurs concernés et les solutions qui pourraient être envisagées pour remédier à cette dégradation environnementale.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39949

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 septembre 2021

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5291

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)